Johnal all Joit

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville..... LOT et Départements limitrophes...... 3 fr. 5 fr. 9 fr.

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE Edouard Lockroy

Edouard Lockroy, qui s'était survécu pendant près de dix ans, s'en est allé mardi au cimetière du Père Lachaise. Ce sceptique, spirituel et un tantinet désabusé, qui se consolait de la souffrance phy-sique en traduisant des auteurs grecs et en égrenant ses mémoires, avait pris peu à peu la figure d'un vétéran, d'un de ces fonda-teurs de la troisième République dont le dernier bataillon se clairsème. Edouard Lockroy va rejoindre dans la section démocratique des Champs-Elysées les Gambetta, les Ferry, les Floquet, les Waldeck-Rousseau, les Goblet, les Constans, ombres heureuses du souvenir très cher qu'elles ont

laissé à notre gratitude. L'ancien député du XI^e arrondissement ne disposait pas assurément de l'étoffe d'un grand homme d'Etat, mais il savait allier à son esprit charmant trop de convictions et d'ardeur à ses principes pour n'avoir pas accompli, durant quarante années de luttes parlementaires, une œuvre excellente et durable. Ministre de la Marine en des heures critiques, violemment combattu, il donna aux programmes navals une impulsion vigoureuse, surtout préoccupé de ne pas laisser notre flotte déchoir du rang qu'elle occupe de par le mon-de. Beaucoup d'anecdotes ont été racontées sur lui ; il fallait y join-dre une part d'éloges mérités. Déjà ertains reprochent à Lockroy sa tiédeur envers certaines idées. Bientôt, il serait trop tard pour lui faire rendre justice, car on reprocherait à ce « radical » de la première heure de n'avoir été qu'un vulgaire « opportuniste ».

** A L'ÉTRANGER

L'armée des suffragettes. — Ferdinand de Bulgarie

Il eût été vraiment bien surprenant si les suffragettes n'avaient pas, elles aussi, eu leur armée bien équipée et bien dressée; elle comprend pour le moment 700 hommes et femmes. Elles annoncent d'ailleurs qu'elles recommenceront leurs exploits, dès l'ouverture de la session parlementaire. Les méfaits signalés par ci par là n'ont été commis parelles que pour s'entretenir la main. A l'avenir, disentelles, elles feront des dégâts, scientifiquement, et les projets qu'elles ont en préparation, jetteront, à les en croire, la terreur dans l'esprit de ceux qui ne veulent pas accorder aux femmes le droit de vote. Elles ont aussi décidé de refuser le paiement des impôts, comptant sur leur armée pour empêcher la vente des meubles qui auront été saisis par le percepteur, et mettre le feu aux maisons d'où elles auront été expulsées. Charmant que tout cela, en vérité.

Eh bien! le triomphateur! S. M. le Roi des Bulgares, qui ne rêvait que d'apothéoses, que de rues jonchées de fleurs, que de foules frénétiques et délirantes, lui qui se voyait déjà en train de caracoler sur son cheval de bataille, hennissant d'orgueil à l'idée d'un tel cavalier, lui qui voulait obliger les musulmans à mordre la poussière, il fait plutôt piteuse mine! En escapade hors de ses frontières, plus Cobourg que Bulgare, il séjourne à Vienne, loin de ses sujets et n'accepte qu'avec méfiance les suggestions des conseillers qui l'engagent à réintégrer sa capitale délaissée. On lui représente le vilain effet de son éloignement qui accrédite les versions les moins flatteuses. Comment ne laisserait-il pas croire à son abdication en cette heure mélancolique où il montre si peu d'empressement à aboli—les simples apparences? Ce | gère. C'est la révolte spontanée de

est mauvais joueur ; il a perdu la partie. Il jette les cartes sur la table en un geste de colère. Il n'est pas de ces chefs, entraînés par un patriotisme trop fougueux, qui peuvent se consoler avec leur peuple d'une adversité commune et dignement partagée. Au moment où les responsabilités se précisent, son rôle commence à apparaître dans la netteté de son plan infernal; il n'est plus douteux pour l'Histoire que ce soit lui qui ait délibérément et sournoisement jeté la Bulgarie épuisée à la gorge de ses alliés stupéfaits. Déjà, les imprécations le désignent et le dénoncent, il est trop tard pour se dérober aux sanctions morales de ce rôle punissable.

LE FURETEUR.

L'Incident de Saverne

En France, tout le monde a suivi avec un intérêt passionné les péri-péties du conflit que les grossières injures du lieutenant von Forstner a provoqué à Saverne entre la population alsacienne et ses maîtres allemands. Mais les journaux français, bornant leur rôle à publier d'abondantes informations, se sont généralement abstenus de commenter ces graves événements. Ce n'est point que l'envie en manquât à la plupart de nos confrères dont beaucoup se sentaient des démangeaisons au bout de la plume.

S'ils ont résisté à cet entraînement, c'est par crainte d'exaspérer le gouvernement impérial et d'exposer ainsi les Alsaciens à des représailles dont ceux-ci auraient souffert par notre faute, sans que nous puissions rien faire pour les défendre. C'est sur leurs dos que la colère teutonne se serait vengée des attaques de la presse française. En de pareilles circonstances, il convient de laisser aux seuls intéressés le soin de parler, de manifester, de donner à leur protestation l'importance et le caractère qu'ils jugent opportuns. Personne n'est en droit de se substituer ou de s'adjoindre à eux pour une action dont ils sont seuls exposés à subir les conséquences possibles.

Comme la presse française ne peut partager avec ces vaillants les dangers qu'ils bravent pour défendre leur honneur et leur dignité contre la basse insolence de leurs oppresseurs, elle avait le devoir de ne pas augmenter par son intervention la somme de ces dan-

Qui sait, d'ailleurs, si le gouvernement allemand n'attendait pas qu'une campagne de notre presse vînt lui fournir le prétexte désiré pour réprimer impitoyablement la protestation de la population de Saverne? Par la lâcheté de ses provocations adressées à des hommes que la discipline lui livrait sans défense et par l'avilissante bassesse de ses propos, le lieutenant von Forstner a rendu si légitime la révolte des Savernais que le gouvernement impérial se trouve placé dans l'alternative ou de céder aux réclamations du pays insulté et de condamner le lieutenant Forstner, ou d'augmenter contre le joug prussien la haine des annexés et de se rendre odieux à tous les honnêtes gens d'Europe.

Si les journaux français avaient mené une bruyante campagne autour de ces incidents, ils auraient fourni au gouvernement prussien le moven de sortir d'embarras, de se tirer avec aisance de cette situation difficile.

Ils auraient fourni au gouvernement de Berlin une diversion que celui-ci n'aurait pas manqué de saisir et qui consistait à feindre de croire à une agitation organisée sur un mot d'ordre venu de France.

Or, il valait bien mieux que cette magnifique protestation de la conscience alsacienne ne puisse être sauver — à défaut de son prestige attribuée à une excitation étran-

prince ambitieux, déjoué dans ses | la population annexée contre la | t-il, on aurait pu éviter la politique | calculs, amoindri dans ses projets, | brutale et lâche oppression prus- | d'expéditions et de gaspillages qui doutaient encore l'irréductible résistance des Alsaciens-Lorrains à la germanisation. Il témoigne aux yeux de l'Europe entière que l'Allemagne n'a rien gagné dans le cœur des annexés. En ce pays qu'elle a conquis par la force et dont elle a violé tous les droits, l'Allemagne est restée une étrangère. Après quarante-trois ans passés, l'assimilation n'est même pas commencée et l'on peut en déduire hautement qu'elle ne se fera pas.

La génération qui prit part à la guerre et qui connut le régime français a presque entièrement disparu. Ses descendants immédiats, qui ont reçu les leçons des anciens et recueilli leurs souvenirs, sont aujourd'hui d'âge mûr. Toute la jeunesse d'Alsace et de Lorraine est née long temps après l'annexion

L'Allemagne comptait précisément beaucoup sur cette généra-tion pour animer le pays annexé d'un esprit nouveau. C'est cette jeunesse qui devait marquer la rupture définitive avec le passé et la joyeuse acceptation des desti-nées nouvelles. Avec cette génération devait se faire, enfin, la fusion morale, l'union cordiale et intellectuelle de l'Allemagne et de sa conquête. Or, cette génération se révèle plus énergiquement réfractaire encore que la précédente.

L'échec de l'Allemagne dans cette œuvre d'assimilation est donc flagrant et indiscutable. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre combien cette situation est grave et qu'elle est loin de constituer un l'Empire allemand.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du 27 novembre (malin) PRÉSIDENCE DE M. DRON VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les délimitations

M. Clémentel demande à la Chambre de voter les derniers ar-

ticles du projet.

Il est ainsi fait, et l'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est

Séance de l'après midi PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre discute le projet ayant pour objet une émission de rentes 30/0 perpétuelles, en vue de subvenir aux dépenses militaires extraordinaires de la défense nationale et de l'expédition du Maroc.

M. Jaurès propose l'ajournement de la discussion, et il fait une longue critique du projet. Il dit qu'on peut économiser 400 millions en revenant au principe de la nation

M. Barthou répond à M. Jaurès et combat la motion d'ajournement déposée.

Par 439 voix contre 148, la motion est rejetée. La Chambre aborde la discus-

sion générale du projet de loi. MM. Landry, Leroy-Beaulieu, Reinach prennent part à la discussion qui est renvoyée au lende-

main. Une motion de M. Barthe, invitant le gouvernement à décider l'incorporation des soutiens de famille de la classe 1913 dans les subdivisions de lp région où habitent leurs familles.

Cette motion est adoptée. Et la séance est levée.

Séance du 28 novembre

Dans sa séance du matin, la Chambre continue la discussion générale de l'emprunt.

M. Augagneur dit qu'on ne saurait admettre la partie de l'emprunt qui sert à masquer le déficit.

M. Caillaux dit qu'il revendique les responsabilités qu'il a prises dans les affaires du Maroc, ajoute-

sienne. Ce fait révèle à ceux qui en | se poursuit au Maroc depuis 1912. Dans la séance de l'après-midi MM. Noulens, Lefèvre, Magniaudé et Caillaux prennent la parole.

M. Caillaux préconise l'impôt sur le revenu et fait entendre de vives critiques sur la politique financière du Gouvernement.

La suite de la discussion est renvovée à lundi.

Ét la séance est levée.

Séance du 27 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST M. Aimond dépose sur le bureau du Sénat, son rapport sur le projet d'impôt sur le revenu, ce qui provoque à droite un certain tumulte, le projet qu'on croyait enterré depuis quatre ans, étant enfin ressus-

Le Comte d'Alsace dépose son rapport sur le projet de création

d'un 21e corps d'armée. Le projet est renvoyé à la Com-

mission des finances pour avis. Le Sénat fixe au 11 décembre la discussion de l'interpellation de M. Jenouvrier sur les causes de la catastrophe de Melun.

L'assemblée continue ensuite la discussion de la proposition de M. Gourju, relative aux bureaux de bienfaisance et à la composition des Commissions administratives.

M. Théodore Girard, rapporteur, expose que c'est seulement l'article 2 du projet qui donne lieu à des divergences entre le gouvernement et la Commission

Actuellement, les Commissions administratives comprennent, sous la présidence du maire, deux membres élus par le Conseil municipal, et quatre nommés par le préfet.

La Commission propose qu'il y ait désormais, trois membres nommés par le Conseil municipal, et trois par le préfet.

Le gouvernement repousse cette transaction.

M. Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur croit que la proposition de la commission, si elle était adoptée, favoriserait l'entrée de la politique dans les Commissions administratives.

Après une discussion assez confuse, il est procédé au scrutin sur l'article 2 (texte de la Commission) L'article 2 est repoussé par 189

voix contre 108. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 28 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST Le Sénat reprend la discussion relative aux bureaux de bienfaisance et à la composition des commissions administratives.

Le projet est soumis à une deuxième délibération. Les articles 1 et 2 sont votés.

Le Sénat adopte le projet tendant à confier à la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation l'examen des pourvois en matière électorale.

Et la séance est levée.

Au Maroc

Le général Liautey remet la croix aux caïds

Le résident général de France a remis solennellement la croix de la Légion d'honneur aux caïds Si Hadame Glaoui, Si Taieb Goundafi et El Byadi, sur la place de Dar Maghzen, en présence d'une foule considérable.

A la suite de cette cérémonie, le général Liautey a donné une réception, à laquelle ont pris part toutes les notabilités, les fonctionnaires et les colons français.

Soumission d'un caïd rebelle On annonce que le caïd Hamon Hahsen, des Beni M'Tir, vient de faire sa soumission au général Henrys, à

Dar el Caïd Itov.

reste actuellement en dissidence que les groupements dirigés par les caïds Akba Habsen et Bonid Meni.

De la tribu des Beni M'Tir, il ne

LA CHANSON

VOYAGE D'AGRÉMENT!!! Air : En revenant d'la Revue.

Je suis de Brive la Gaillarde Depuis longtemps en bon mari, Je voulais, nom d'une bombarde, Mener ma famille à Paris. L'autre jour pour la Capitale Nous partîmes tous sans flafla, Ornés de valises, de malles, Dans un rapide Cocula.

Près de mon Améli' Le p'tit cousin Eli' Se blottit amoureusement Calé par ma belle maman, Tante Luc' vint au trot Près de l'oncle Vespètro. Le wagon se trouvant complet, Je m'installai dans le filet.

Sans nul chagrin, L'on partit un matin Chantant tous en chœur L'In-Ternationale. Car nous allions, Remplis d'admiration,

Voir les attractions. D'la Capitale. Après douze heures de voyage, Nous arrivâmes à Orsay. Je fus retirer les bagages,

Puis nous sortimes sur le Quay. D'un coup d'œil j'inspectai ma troupe, Qui déjà fuyait à grands pas, Et dis à tous, restons en groupe Comm' ca l'on ne se perdra pas. Mais Ru' de Rivoli,

Je perds l' cousin Eli' Au coin du Boul'vard Sébasto, Ma femm' me quitta subito. Une station d' Métro Avala Vespètro.

Tout près du Boulevard Hausman, Je perdis Luce et Bell' maman. Seul et penaud,

Chargé de lourds fardeaux, De cartons à chapeaux Et d'une malle, Je m' dis Bastien,

Pour r'trouver les tiens, Va fouiller, nom d'un chien, La Capitale. De la Concorde à la Bastille,

De Montmartre au Quartier Latin, Je cherchai partout ma famille Pendant huit jours, ce fut en vain. Je fus à la Morgue frigide Voir si quelque membre y était. La nuit, je rêvais suicide, Apaches, meurtre et noirs forfaits. Je voyais triste sort,

Mon épouse au Rat-Mort; Enfermé chez Palmyre-Bar, Le p'tit Eli', nom d'un pétard; Perdu dans le Métro, Mon oncle Vespètro; Mortes de rire chez Fursy, Belle-mère et Tante Lucy.

Pendant huit jours, Je fouillai plein d'amour, Montmartre et ses Faubourgs, Toutes les Halles, Les deux Moulins,

Et le Bal Tabarin. Tous les beaux lieux enfin D' la Capitale.

Sans un cri, sans une invective Pour le malheur qui m'accablait, Lorsque je dus regagner Brive, Je partis pour le Quai d'Orsay. Mais voyez comme c'est bizarre, Je retrouvai dans le trajet, Que j' fis d' l'hôtel à la gare, Toute ma famille au complet.

Place de l'Opéra, Ma femm' tomb' dans mes bras Au Boulevard des Italiens, Le p'tit Cousin Eli' survient; Une bouch' de Métro Me rendit Vespètro;

Et sur le Quai d'embarquement, Je trouvai Luce et Bell' Maman. Très mécontent Contre tous mes parents,

Dans le compartiment Je me cavale. Disant: Cré nom, Je n'ai plus l'ambition De voir les attractions

D' la Capitale. Armand LAGASPIE. Tous droits réservés,

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

Un mouvement préfectoral important est en préparation. Ce mouvement aura pour point de départ la nomination au Conseil d'Etat d'un des directeurs du ministère de l'intérieur, qui sera remplacé par un pré-

Le directeur en question est M. Maringer, de la direction départementale et communale.

Le siège qui doit devenir vacant au Conseii d'Etat est celui de M. Fournier, qui a demandé sa mise à la retraite pour raisons de santé.

Outre la préfecture, dont le titulaire sera nommé directeur au ministère, il y aura quatre ou cinq autres préfectures vacantes, dont les titulaires seront, soit nommés dans les finances, soit admis à la retraite.

Ce mouvement, par suite, sera très étendu, en raison du grand nombre de départements entre lesquels il y aura des mutations.

Sous la Coupole

Jeudi l'Académie Française tenait sa traditionnelle séance des Prix de

Cette solennité, à laquelle assistait M. Raymond Poincaré, était présidée M. René Bazin. M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel, donna tout d'abord lecture du rapport sur les concours littéraires de l'année 1913. Nous en avons énuméré les lauréats, au furet à mesure de l'attribution des divers

Après M. Jean Richepin, qui dit avec un admirable talent oratoire quelques vers du « Rire d'Omphale », le poème de M. Edmond Porcher, procureur de la République à Loudun, qui obtint le prix de poésie de cette année, M. René Bazin prononça le discours sur les prix de Vertu.

Un passager comparaît devant les tribunaux maritimes

A bord du « Duc-d'Aumale », se rendant de Marseille à Oran, embarquait derniêrement un certain M. Acquaviva.

Pourquoi, en cours de route, M. Acquaviva, s'avisa-t-il de fermer le robinet du servo-moteur, compromettant ainsi la sécurité du navire? C'est ce que cherchera à établir l'autorité maritime.

Il a paru, en effet, à M. de Monzie, sous-secrétaire d'État à la marine marchande, que la répétition des faits de sabotage à bord du « Lutetia » et à bord du « Duc-d'Aumale », exigeaient une prompte intervention. A la date du 27 novembre, il vient

de prescrire à M. Penissat, directeur

de l'inscription maritime à Marseille,

de convoquer d'urgence le tribunal

maritime, à l'effet de juger le délit imputé à M. Acquaviva. Le décret disciplinaire de 1852 dispose en effet, que toute déprédation à bord, commise par « qui que ce soit »

relève de l'autorité du capitaine. On en a conclu que la compétence du tribunal maritime découlait de ce texte, le commandant du « Duc-d'Aumale », ayant déposé une plainte contre son étrange passager.

DANS LES BALKANS

Le roi de Bulgarie chez François-Joseph

L'empereur a reçu au château de Scheenbrunn, la visite du roi de Bulgarie. Le roi de Bulgarie portait l'uniforme du régiment de hussards autrichiens, dont il est le chef honoraire. La visite a duré quarante minutes. Les souverains ont pris cordialement congé l'un de l'autre.

Les responsabilités de la deuxième guerre bulgare

Une note officieuse dit que les informations d'après lesquelles le roi aurait remis au général Savof l'ordre écrit d'attaquer la Serbie et la Grèce, et que le général Savof aurait été menacé d'être traduit à ce sujet devant un conseil de

guerre pour insubordination au généralissime, sont de pure inven-

Le ministre de Bulgarie général Dimitrief donne un démenti formel au général Savof, qui accuse Fer-dinand I^{er} d'ètre l'auteur responsable de la seconde guerre bulgare en ayant donné l'ordre d'attaquer les armées serbe et grecque dans la nuit du 15 juin.

La paix turco-grecque

Après de longs débats auxquels ont pris part les leaders de tous les partis, et à la suite d'un discours de M. Venizelos, qui en a soutenu les différentes clauses, le traité de paix turco-grec a été voté par la Chambre en troisième lecture. L'ensemble a été ensuite adopté.

La Bulgarie demande l'arbitrage de la France

Le gouvernement bulgare a demandé à la France son arbitrage dans le différend gréco-bulgare relativement à la question des prisonniers de guerre.

Les pastilles du sommeil

Ces jours derniers, un propriétaire de la commune de Bessé (Charente), M. B., recevait un colis recommandé venant de Bordeaux.

N'attendant rien de cette ville, il ouvrit le colis avec une certaine surprise et trouva à l'intérieur plusieurs petits paquets ayant extérieurement l'apparence de paquets de tabac, mais contenant en réalité des bonbons.

M. B. se garda bien d'y toucher, mais un de ses domestiques, moins prudent, y goûta et tomba aussitôt dans un profond sommeil qui dura paraît-il, plusieurs heures.

Une enquête est ouverte et les bonbons vont être analysés.

Petites Nouvelles

L'aviateur Daucourt a fait une chute; surpris dans les monts du Taurus, il est tombé d'une grande hauteur: son appareil est brisé mais l'aviateur est indemne.

- A Dresde, l'aviateur Thomik a fait, avec un parachute de son invention, des essais. Deux fois il s'est laissé tomber du zeppelin « Sachsen », d'une hauteur de 500 mètres. Ces essais ont brillamment réussi. Le parachute s'est ouvert après un parcours de 30 mètres.

- Devant la Cour d'assises de Capoue, les débats du procès de la Camorra, dite Camorra de Nola ont commencé. Il y a 57 inculpés et les chefs d'accusation les plus divers sont au nombre de 900.

- La police d'Amiens a arrêté Raymond Magniez, âgé de 12 ans et demi, accusé d'avoir pris part avec sa sœur Françoise, à la tentative d'assassinat commise le 12 novembre sur Mme Derloche, septuagénaire, de Cayeux-sur-Mer. Raymond Magniez, confronté avec la victime Mme Derloche, a été formellement reconnu par elle.

— On a découvert près de la halte de Troissy, le corps broyé du facteur-receveur Gruyer, de Troyssy, qui avait disparu depuis hier soir. Le facteur a dû être happé par un train en traversant le passage à niveau. Des dépêches maculées de sang ont été retrouvées intactes près du cadavre.

- Le Président de la République a visité l'hôpital Tenon; il a laissé 500 fr. pour améliorer l'ordinaire des malades.

- L'ancien sultan du Maroc, Moulai-Hafid, revenant de pelerinage à La Mecque, est arrivé à Port-Saïd, d'où il s'embarquera pour l'Europe.

CAUSERIE

La lutte contre l'Alcoolisme

Ce fut un beau et vaillant discours, celui que prononça M. Joseph Reinach, à la séance de la Chambre, jeudi dernier, dans la discussion sur a limitation des débits de boissons. La belle obstination que manifestent les partisans de l'antialcoolisme ne peut manquer d'avoir des résultats et de faire comprendre à tous ceux qui veulent bien se rendre à l'évidence, toute l'étendue du mal que cause à notre pays cet empoisonnement continu par l'alcoolisme. L'an dernier, la Chambre avait abordé la discussion des propositions relatives à la limitation des débits de boissons, mais ces propositions avaient été renvoyées à la commission ; c'est la nouvelle rédaction que les députés ont commencé à discuter ; la Chambre et le Sénat avaient voté sur la proposition de M. Joseph Reinach, champion inlassable, un article 46 à la loi de finances, donnant aux préfets, le droit qu'avaient déjà les maires de fixer des zones où ne pourraient plus s'ouvrir des débits nouveaux. Ce n'est pas suffisant; les préfets n'usant pas toujours du droit d'interdiction qui leur est reconnu. Les honneurs de l'affichage eussent dû être réservés au beau et courageux discours de M. J. Reinach; « l'alcoolisme devenu péril public et danger national » exposé avec cette vigueur et cette clarté, n'aurait pas manqué de frapper les imaginations; on ne sait pas assez combien les paysans sont ignorants des conséquences de l'alcoolis-

Que l'alcool à haute dose soit un poison, qu'il soit un des plus déterminants facteurs de la tuberculose, du rachitisme, de la folie, de la criminalité, et surtout de la criminalité juvenile, de la dégénérescence de la race, de la dépopulation on n'en peut pas douter; les statistiques nous l'ont trop prouvé.

Un remède, non pas le seul, mais un des plus certains est la limitation et la règlementation des débits de boissons. C'est une vérité de fait : là où s'est réduit le nombre des débits là aussi s'est réduite la consommation de l'alcool et là aussi, s'est rele-

vée, revivifiée la race. M. Joseph Reinach a cité des statistiques écrasantes : loi du 23 juillet 1879 en Allemagne, la consommation tombe de 4 litres 80 à 2 litres 50 maintenant; mesures en Angleterre, lois en Hollande, en Suisse, aux États-Unis, partout l'alcoolisme a diminué aussitôt qu'apparaissaient les lois limi-

M. J. Reinach reconnait que l'article 46 présente des inconvénients : il n'est pas juste, car un département complaisant pourra laisser se multiolier les débits et son voisin les inter dire; en outre cet article atteint tous les débits, même ceux des boissons higiéniques, il est muet sur les droits acquis. Sur tous ces points les dispositions des nouvelles propositions lui sont supérieures.

Voilà pourquoi il faut les voter. Voici comment M. Reinach a terminé son discours : « Nous le pouvons et nous le devons. C'est l'intérêt du pays et c'est l'intérêt même des débitants. Depuis dix-huit mois la Chambre a pu réfléchir à l'effet qu'avait produit le vote par lequel elle avait renvoyé à sa commission, la proposition de loi sur la limitation de débits. Aujourd'hui nous avons abordé immédiatement sans résistance, la discussion générale, nous aborderons demain la discussion des articles. Soyez convaincus d'une chose, Messieurs, quelles que soient les résistances partielles que pourra encore rencontrer le vote de lois et de mesures antialcooliques, nous avons dés maintenant pour nous le sentiment général du pays, de ce pays qui veut vivre, de ce pays où enfin au-dessus de la menace des intérêts particuliers, s'élève et se fortifie tous les jours la saine notion de l'intérêt général. »

En attendant, nous espérons que les propositions que M. J. Reinach a si bien défendues ne seront point repoussées; les responsabilités des députés devant le pays seraient trop grandes.

Il existe aussi un autre argument de lutte : espérer un changement dans les mœurs ; nous ne voulons pas dire qu'il soit impossible de l'obtenir, mais une loi rigoureusement appliquée donnera de meilleurs et plus rapides résultats.

. M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

DANS L'EST!

Depuis quelques semaines, l'autorité militaire ne ménage pas les siens et elle frappe, déplace les officiers sous le prétexte le plus. mesquin.

Mais il est un point qui choque plutôt tous ceux qui sont au courant de ces coupes sombres auxquelles préside la coterie cléricale de la garnison : c'est la nomination dans l'Est des victimes des grands chefs vindicatifs.

Dans de nombreux ordres du jour, les généraux commandant les troupes de la région de l'Est écrivent que ceux qui sont appelés à servir dans cette région occupent une place d'honneur puisqu'ils sont placés au premier rang, face à la trontière.

Dans des discours politiques des orateurs, ministres, parlementaires font des déclarations identi-

Or, quand il plaît à un chef de corps de frapper un subordonné, c'est dans l'Est qu'il demande qu'on l'expédie.

Si ces garnisons sont des postes de confiance, d'honneur, ces garnisons devraient être réservées aux officiers méritants, de premier ordre, admirablement cotés.

Mais si on y envoie les officiers que l'on veut frapper, ces garnisons de l'Est sont donc considérées comme des postes de disgrâce.

Dans ce second cas, que penser de tous les grands discours, de tous les ordres du jour ronflants sur l'honneur qu'il y a pour un officier de servir dans l'Est?

A vrai-dire, le public n'est pas dupe, l'officier encore moins, de ces beaux discours : mais il est regrettable qu'inintelligemment l'autorité militaire enlève à ceux qui pouvaient l'avoir, cette illusion que les postes frontières étaient des postes de choix.

Quand un grand chef menace un subordonné, il lui dit: « Je vous enverrai faire un petit tour là-

Et là-haut, c'est la frontière. Les grands chefs n'ont pas l'air d'être enthousiastes de ces postes-là.

C'est qu'en effet, ils ont raison, ces grands chefs : ils préfèrent que d'autres commandent dans ces garnisons dont les journaux, tout récemment ne faisaient pas une description ravissante.

Mais au moins que chacun soit fixé sur la sincérité de leurs ordres du jour ou de leurs discours.

LOUIS BONNET.

Enseignement primaire

M. Cantagrel, ex-élève de l'École Normale de Cahors, est nommé instituteur stagiaire à Frayssinetle-Gourdonnais.

CUISTRES LAÏQUES

C'est le qualificatif aimable dont le Quercinois gratifie les partisans du projet de loi sur la défense laïque.

Mais si les partisans de cette loi sont des « cuistres », que sont donc les députés qui la votent?

Des « cuistres renforcés » sans doute?

Et complaisamment, notre confrère cité quelques-uns des votants, «MM. Bouffandeau, Dessoye, Briand, MALVY et autres jolis

Thalamas ».

M. Malvy est un cuistre? Mais le Quercinois est incomplet dans son énumération des députés qui votent le projet de loi, car consultant l'Officiel, nous trouvons que M. Malvy est en bonne compagnie: Les 3 députés du Lot ont émis les mêmes votes, pour la défense laïque.

Donc: Cuistre, M. Malvy! Cuistre, M. de Monzie!

Cuistre, M. Bécays! Merci pour eux! Le Quercinois est tout à fait aimable!

____»×«_____

Votes de nos députés

Sur la motion de M. Jaurès, tendant à l'ajournement de la discussion du projet de loi relatif à l'émission de rentes 3 0/0 perpétuelles, nos députés ont voté:

Contre: MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé par 411 voix contre 126.

Les bains-douches à Cahors

Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne de Cahors, après entente avec la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, avait formé le projet d'établir des bains-douches dans l'immeuble, sis Quai Champollion, dénommé chapelle des Artisans. Cet immeuble semblait avoir été dévolu au bureau de bienfaisance par le décret d'attribution aux établissements d'assistance de Cahors, des biens ayant appartenu aux anciennes fabriques parois-siales; mais, comme la remise effective de ladite chapelle n'avait pas encore été faite par l'administration des Domaines, M. le maire demanda cette remise à M. le Préfet du Lot, par la lettre ci-après, en date du 4 novembre dernier.

Monsieur le Préfet,

Par décret en date du 30 avril 1911. hors les biens mis sous séquestre, ayant appartenu à la fabrique et à a la mense de l'Eglise Cathédrale, aux fabriques des Eglises de Bégoux, de Notre-Dame, du Sacré-Cœur, de St-Barthélemy, de St-Henri, de St-Urcisse, à Cahors, à l'exception de ceux, attribués à l'hospice et à la Ville de Cahors, par les articles 2 et 3 du présent dé-« cret ».

Or, dans les procès-verbaux de remise des biens ecclésiastiques ne figure pas la chapelle dite des Artisans, sise rue de Variétés et Quai Champollion; cette chapelle, qui faisait partie des biens de la cathédrale, n'est pas mentionnée dans les articles restrictifs 2 et 3 du décret et paraît alors attribuée au bureau de bienfaisance; dans ce cas, j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien m'en faire opérer la remise par l'Administration des domaines.

Le Maire de Cahors. Dr P. DARQUIER.

M. le préfet du Lota répondu par la lettre suivante:

Le Préfet du Lot à Monsieur le Maire de Cahors, Président de la Commission administrative du bureau de

C'est par erreur que l'on a pu con-sidérer la chapelle des Artisans, sise rue des Variétés et Quai Champollion,

comme devant être comprise parmi les biens que l'article 1er du décret du 30 avril 1914 attribuait au bureau de

Il s'agissait là non d'une propriété ordinaire, mais d'un lieu de culte dont la situation et la dévolution étaient réglées d'une manière spéciale par les articles 12 et 13 de la loi du 9 décembre 1905 et l'article 1er pa-

ragraphe 1er de la loi du 13 avril 1908. Cette chapelle et les meubles cultuels, qui la garnissent, n'ayant pas été revendiqués dans les délais légaux, appartiennent à la commune de Cahors, sur le territoire de laquelle elle est située, et elle doit rester affectée au culte jusqu'à ce que sa désaffectation régulière ait été prononcée.

L'administration des Domaines, qui ne l'a jamais eue sous séquestre, n'a donc point à en faire la remise. Elle se trouve, depuis la mise en vigueur de la loi du 13 avril 1908, propriété communale, affectée au culte, l appartient à la ville d'examiner si usage qui en est fait, pourrait justifier la demande du décret qui serait nécessaire pour en changer l'affec-

Le Préfet, CECCALDI.

Le bureau de bienfaisance n'est donc pas propriétaire de la chapelle des Artisans. Nous espérons bien toutefois que cette question des bains-douches, qui intéresse vivement la population ouvrière de notre ville, sera examinée avec attention, et que cette installation dans un local bien approprié ne saurait être longtemps différée.

-»×«--Enregistrement

Notre compatriote M. Roger Labroue, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé surnuméraire de l'Enregistrement dans le département de la Vienne.

P. T. T.

M. Albert Engelibert, candidat militaire, est classé numéro 2 pour l'emploi de facteur rural dans le

Au tribunal

M. Adrien Traucou, est nommé commis-greffier près le tribunal civil de Gourdon, en remplacement de M. Nadaillat, décédé.

Un bienfaiteur

Par son testament déposé en l'étude de Me Durranc notaire, M. Jacques Viviès, de Terre-Rouge, a il est dit à l'article 1° « sont attribués | légué 2000 francs à l'Hospice de « au bureau de bienfaisance de Ca- Cahors pour les enfants abandonnés et 2000 francs à la ville de Cahors pour les pauvres.

Conseil de Préfecture

Séance du 28 novembre

Affaire du sieur Fau, contre l'administration des contributions directes. Demande en décharge.

Après expertise et plaidoirie de Me Besse, pour le réclamant, de M. l'inspecteur des contributions directes pour l'administration, l'affaire est mise en délibéré.

 Affaire Vermande contre les opérations électorales du 26 octobre à St-Hilaire-Bessonies.

Après plaidoirie de Me Lacaze, pour le protestataire, l'élection de M. Serres est annulée et le ballottage proclamé.

Nouvelle Société

Nous apprenons qu'il va se créer une Société sous le titre de l'Avenir artistique Cadurcien ayant pour but : l'étude de la diction, du chant, et par

Cahors, le 21 novembre 1913, | suite la possibilité de donner quelques soirées récréatives à la popula-

tion Cadurcienne. Nul doute que toutes les bonnes volontés ne veuillent contribuer à la bonne réussite de cette heureuse ini-tiative qui à notre avis mérite d'être encouragée aussi bien que toutes les Sociétés sportives et musicales.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure et le lieu de la première réunion à laquelle seront conviés les membres de l'ancienne Société tout en faisant appel à de nouveaux élé-

Bal des Sapeurs Pompiers

Les jeunes gens qui désirent assister au bal pourront prendre des cartes jusqu'au 2 décembre compris. Passé ce délai ils trouveront des cartes à l'entrée du théâtre.

Banquet des classes 1902-1901

Cette agape fraternelle est définitivement fixée au samedi soir 6 décembre, 7 heures, hôtel Combelles. Le bureau, à l'unanimité, a été

ainsi composé : Président : Me Marre, avocat à Ca-

Vice-Présidents : Docteur Cousi, à Marcilhac ; Valet, Inspecteur du Tra-

Secrétaire : J. Pélissié, à la Préfecture du Lot.

Trésorier : Ormière, rue de la Ban-

Prière de se faire inscrire chez le camarade Ormière, avant vendredi matin 5 décembre. La cotisation a été flixée à 5 fr., café compris.

Le bureau fait un pressant appel aux amis des classes 1901 et 1902; il espère que tous voudront assister à cette fête de camaraderie.

Le Bureau.

La classe 1914

Le Maire de la ville de Cahors invite les jeunes gens nés du 1er au 31 décembre 1894, les omis des classes antérieures et les étrangers visés par la loi, à se présenter à la Mairie (bureau militaire) pour y faire operer leur inscription sur le tableau de recencement de la classe 1914.

Toute négligence dans l'inscription entraîne l'incorporation dans l'armée coloniale et l'envoi dans les colonies.

Prix de vertu

Dans sa séance de jeudi l'Académie Française a décerné des prix de vertu aux personnes suivante du

Prix Soriau (500 francs) à Marie Vaurs, de Miers.

Prix Savourat-Thénard (500 francs) à Jeanne Bach, de Cajarc Prix Griffand (300 francs) à Anas-

tasie Lapergue, de Figeac. Prix Lizot (300 francs) à Marie Eugénie Dauliac, de Gourdon.

La plaque de contrôle des bicyclettes

Le président du Touring-Club et M. Pagis, représentant de la Chambre Syndicale du Cycle et de l'Automobile ont été reçus hier par le Directeur des Coutributions directes, auquel ils ont remis la pétition présentée par les fabricants et commerçants du cycle et ayant pour objet de changer l'emplacement prescrit pour la plaque de contrôle des bicyclettes.

Actuellement cette plaque doit être placée sur le tube de direction et par dessus la marque de fabrique; il en résulte qu'elle cache cette dernière, au préjudice des fabricants et du propriétaire de la bicyclette, et qu'elle se confond avec elle, au préjudice du fisc. Dans ces conditions la Chambre Syndicale et le Touring-Club demandent que la plaque de contrôle soit fixée à la rencontre du tube de direction et de celui allant du pédalier à la direction.

Le général venait de se lever. Sa main étendue menaçait madame Herbert qui recula, comme terrifiée,

- Mon père... mon père... balbutia-t-elle en tombant à genoux et en élevant vers le vieillard ses mains suppliantes, mon père... pardonnezmoi ...

- Non! répondit le général avec éclat, point de pardon pour la fille qui me renie... point de pardon pour la fille qui me trahit... Ah! poursuivit-il d'une voix de

plus en plus haute, d'un ton de plus en plus emporté, car la flamme de la colère commençait à se mêler à son sang et à étinceler dans ses regards, ah! tu m'abandonnes lâchement! ah! tu jures devant Dieu que ma raison est morte et que ma mémoire est éteinte!! Mais c'est donc toi qui deviens folle, fille parjure et sans âme puisque tu ne comprends pas que ce serment est un défi que tu m'adresses... un imprudent défi que je vais relever!... Ah! ma mémoire est morte, dis-tu!! Non, Diane... non. tu te trompes! ma mémoire est vivante! plus vivante que jamais! le passé revit sous mes yeux tout entier, sans lacunes et sans nuages !... Prends garde! Diane, car je me sou-

viens !... En effet, sous le poids des souvenirs terribles qui revenaient l'assaillir, le vieillard était haletant.

Sa poitrine se soulevait tumultueusement, une teinte ardente couvrait son visage, une respiration rauque et sifflante s'échappait de ses lèvres.

-Ah! reprit-il, on prétend que j'oublie! Mon fils vous l'a dit, messieurs!... ma fille vous l'a répété !... Prends garde, Diane, prends garde, car c'est toi qui ne te souviens pas! Ma mémoire n'est que trop fidèle! elle garde l'empreinte de faits et de dates qui la brûlent comme un fer chaud!... L'une de ces dates, je vais te la dire... c'est celle de la nuit fatale du 10 mai 1830...

- Mon père! cria Diane à demi folle, en se traînant aux pieds du vieillard, mon père... oh! par pitié, taisez-vous...

-La nuit du 10 mai 1830! murmura Marcel de Labardès, remué soudain jusque dans les plus secrètes

profondeurs de son âme. Le général, en proie désormais à une délirante exaltation, continua:

- Ah! ce fut une nuit pleine de crimes et d'incommensurables horreurs... le meurtre et l'incendie s'y donnèrent joyeusement la main à travers le sang et les flammes!... Mon ceil plonge parmi les ténèbres sanglantes de cette nuit maudite... j'y vois une femme qu'on croit morte... Ah! mieux vaudrait qu'elle le fût...

(A suivre).

DE PROVINCE

TROISIÈME PARTIE Diane et Blanche

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

XXXVI

Un drame en famille - Le moment est venu de parler, ma sœur... La justice attend tes paroles et veut savoir ce que tu penses de l'état moral de notre père... On peut m'accuser de mensonge, mais un pareil soupçon ne saurait monter

jusqu'à toi... Certes, depuis le commencement de la scène si dramatique, si profondément émouvante dont nous venons de reproduire les péripéties dans le cours des précédents chapitres, la fiévreuse attention des auditeurs recueillait avidement chaque mot prononcé par l'un des acteurs de ce

drame intime et terrible. Mais lorsqu'un nouveau personnage, et le plus intéressant de tous

Reproduction interdite aux journaux n'ayant

pas de traité avec l'Agence Favre.

FEUILLETON DU Journal du Lot 199 | en raison de l'influence qu'il allait | la situation élevée où vous place le | ses actes ? continua le juge. nécessairement avoir sur la situation, lorsque Diane, en un mot, fit son entrée en scène (pour emprunter une expression à la langue pittoresque du théâtre), l'attention sembla redoubler. Les magistrats éprouvèrent une émotion qui ne leur était point familière. Marcel de Labardès et Raoul de Simeuse pâlirent légèrement. Blanche attacha sur madame Herbert un long regard dont l'expression suppliante aurait pu faire battre un cœur de marbre. Le général luimême perdit en partie le calme plein de dignité qu'il avait conservé jusque-là; ses yeux, après s'être fixés sur sa fille, se baissèrent tout à coup, et une faible rougeur vint colorer

ses joues.

Cependant Diane se taisait. Son attitude brisée décelait une souffrance inouïe, son regard errait autour d'elle avec une sorte d'égare-

On eût dit que, comme une gazelle prise au piège, elle cherchait une issue pour s'enfuir. Gontran n'avait pas quitté la main de sa sœur, et la manière expressive dont il la serrait signifiait clairement

- Madame, fit le procureur du roi, nous attendons votre témoignage, et

pour la malheureuse femme : Sou-

viens-toi que je peux vous perdre

respect public, l'autorité de ce témoignage sera toute-puissante... - Du courage, ma sœur... mur-

mura Gontran, du courage!... - Madame, reprit le magistrat, la requête tendant à l'interdiction de M. le comte de Presles a été formée tant

en votre nom qu'en celui de votre

frère... Avez-vous signé librement, sans subir une pression fâcheuse, sans être influencée par quelque considération inconnue de nous?... Un tremblement convulsif secoua les membres de Diane, tandis qu'une pression plus énergique de la main

de son frère la contraignait à balbutier: J'ai signé librement... - Et vous persistez dans votre de-

— Oui, monsieur, je persiste... - Ainsi, votre conviction bien arrêtée est que l'interdiction de M. le comte de Presles est utile en ce qui touche à ses propres intérêts et nécessaire en ce qui concerne les

mande?

vôtres? - C'est ma conviction... Ces mots furent prononcés d'une

dirent. - La raison de M. le comte de Presles vous paraît être obscurcie à tel point que dans l'habitude de la vie je ne dois point vous cacher que dans | il ne conserve plus la conscience de

voix si faible que les magistrats les

devinèrent plutôt qu'ils ne les enten-

Diane se sentait mourir. Elle n'eut

pas la force de répondre ; elle fit un signe affirmatif. -- Vous pensez alors, comme votre frère, que M. le comte de Presles n'a

fait tout à l'heure que réciter devant nous une leçon habilement préparée ? - Je le pense... - Et vous vous basez sur des faits nombreux et journaliers, pour affirmer que la mémoire de M. de Presles

puis longtemps déjà? - Oui!... s'écria Diane avec désespoir, oui, tout cela est vrai... Mais, au nom du ciel! ayez pitié de moi... vos interrogations me tuent!...

ne lui retrace ni les événements ré-

cents, ni les événements écoulés de-

- Un mot encore, madame... Vous jurez devant Dieu que tout ce que vous venez de dire est l'expression de la vérité?... - Un serment... balbutia madame

Herbert, dont les tortures ne se pouvaient comparer qu'à celle de l'agonie, vous me demandez un serment devant Dieu!.. - Le refusez-vous, madame?...

La terreur et l'hésitation se lisaient

Gontran fui serra la main comme

s'il eut voulu la briser. — Non... cria Diane d'une voix étranglée, non, je ne refuse pas le serment... Je jure devant Dieu que

sur le visage bouleversé de Diane.

j'ai dit la vérité... devant cette manifestation visible de la malédiction paternelle.

M. Martin, Directeur des Contributions directes, a paru très touché des arguments présentés et apromis de faire procéder sur ces bases à une nouvelle étude de la question.

Touring-Club de France

IIn individu se faisant appeler tantôt Chevreux, tantôt Durand, tantôt Ménard, et se disant délégué du Touring-Club, s'est présenté dans différents hôtels, restaurants, cafés, etc., avec des recus imprimés et a encaissé des cotisa-

Nous mettons en garde les hôteliers et aubergistes contre ces manœuvres, au sujet desquelles le Touring-Club a porté plainte au Parquet. L'Aéro Club, l'Automobile-Club, la Ligue Nationale Aérienne ont été victimes des mêmes agissements.

Période d'exercices de la classe 1913

L'article 33 de la loi du 21 mars 1905 prévoit la dispense de la première période d'exercices dans la réserve pour les militaires qui ont accompli au moins trois ans de service.

En conséquence, les hommes de la classe 1910 maintenus au service jusqu'au 8 novembre 1913, qui n'ont été présents sous les drapeaux que pendant vingt-cinq mois, ne remplissent pas les conditions légales exigées pour la dispense.

Il en résulte que ces hommes seront astreints à la totalité de leurs obligations militaires dans la réserve et dans l'armée territoriale.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS Opérations probables pendant la

semaine du 1er au 6 décembre 1913. Répandage et cylindrage sur les

voies désignées ci-après : Chemin de grande communication nº 45, de 15 k. 400 à 15 k. 950

(vers la Masse). Chemin de grande communication nº 9, de 5 k. à 6 k. (vers Ca-

Chemin de grande communication nº 9, de 8 k. 260 à 9 k. 200 (vers

Luzech). Chemin de grande communication n° 37, de 21 k. 900 à 22 k. 200

(entre la Masse et les Campagnes). Chemin de grande communication nº 37, de 22 k. 700 à 24 k. 300 (entre les Junies et Canourgues).

L'Agent-voyer d'arrondissement LAGARDE

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir samedi 29 novembre que la nouvelle troupe lyrique du Théâtre de Montauban, donnera sur notre

MANON

opéra comique en 5 actes et 6 tableaux, de Massenet.

L'excellente troupe de M. Monroy a obtenu à Montauban un très vif succès, que nous sommes certains, elle retrouvera à Cahors.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER) Spectacles projetés

Dimanche 30: matinée « Mireille » et « Le Châlet ». Soirée « Sigurd »

Mardi 2 décembre : « La Tosca » et « Le Secret de Suzanne » (création).

Mercredi 3: « Samson et Dalila » et « La Flute de Pan » (ballet-création).

Jeudi 4: « Thais » Vendredi 5: « Aïda ».

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 30 NOVEMBRE En Fête (Allegro) Avon. Les Noces de Figaro (Ouv.) Mozart.

Fantaisie pour saxophone soprano Escudié. Cortège Triomphal Avon.

Marche Joyeuse Chapuis. De 15 h. à 16 h. Allées Fénelon.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 22 au 29 novembee 1913 NAISSANCE

Richard Lucienne-Germaine-Delphine, rue Labarre, 48. PUBLICATIONS DE MARIAGES

Selves Emile, pêcheur à Groléjac, j et Rigal Adeline couturière. Faure Jules-Ernest garçon de café, et Séminadisse Emilie, ouvrière

d'imprimerie. MARIAGES

Chagniard Maurice-Louis-Henri, surnuméraire de l'enregistrement, et Cayrac Marie-Antoinete Francine, s. p.

Labeunie Eugène, sous-officier au 7º de ligne, et Thouand Marguerite-Hélène, s. p.

DÉCÈS

Miquel Louis, 77 ans, cultivateur, ne Blanc. faubourg Cabessut. Verdié Antoine, 72 ans, ancien charpentier, rue de la Banque, 3. Bourières Alphonse, 26 ans, boulanger, rue Blanqui.

Lascoux Gabrielle-Albertine-Euphrasie-Marie, 31 ans, épouse Bannafé, rue du Lycée, 38. Dulac Pierre, 55 ans, propriétaire,

FOIRES DE LA SEMAINE du 1er au 7 Décembre

Hôpital-Hospice.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS Lundi 10e décembre : Cahors, Varaire.

Mardi 2: Montcléra. Mercredi 3 : Puy-l'Evêque. Jeudi 4: Montcuq, Frayssinetle-Gélat.

Vendredi 5: Lauzès. Samedi 6: Duravel, Limogne. ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 1er décembre : Labathude (au village de Rouquayroux). Mardi 2: Aynac, Lamativie, Livernon.

Mercredi 3: Bagnac. Jeudi 4 : Mayrinhac, Sousceyrac, Labastide-du-Haut-Mont, Samedi 6: St-Céré.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON Lundi 1er décembre : Vayrac. Mardi 2: Frayssinet. Jeudi 4: Concorès, Martel, Souil-

Vendredi 5: Cressensac, Déga-Samedi 6: Gramat, Uzech.

On demande A L'IMPRIMERIE

DU JOURNAL DU LOT Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Blars

Cours d'adultes. - Des cours d'adultes seront ouverts à l'école des garcons les mercredis et les samedis de 19 heures à 21 heures et à l'école des filles les jeudis et les dimanches de 14 à 16 heures.

Les cours commenceront à partir d'aujourd'hui 30 novembre.

Limogne

Adjudication. — Les droits de place de la commune de Limogne expirent le 19 janvier 1914.

Le dimanche 21 novembre à 2 heures du soir à la mairie dans la salle de la justice de paix, il sera procédé par le maire assisté de deux membres du conseil municipal, en présence de M. le receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et au dernier enchérisseur à l'extinction des feux de ces droits de place pour une durée de quatre années sur la mise à prix de 1500 fr. avec enchère au moins de

Cautionnement 500 fr. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours.

Concots

L'Affaire (suite). — 3me Fait En janvier 1912, Mme Vve Larrieu, robeuse à Concots, réclamait son inscription aux Retraites ouvrières et paysannes. Sa situation de salariée à domicile et aux pièces la rangeait dans la catégorie des assurés obligatoires; mais l'employé de la mairie en décida autrement et lui dit que ses versements devaient être facultatifs. Ignorant les dispositions de la loi et ses divers avantages, Mme Larrieu s'incline devant la décision de notre administrateur communal et accepte le mode indiqué.

Au 20 janvier 1912, anniversaire de sa naissance, Mme Larrieu est en possession de sa carte d'identité et de la carte annuelle. Elle appose sur cette dernière pour 9 francs de timbres rouges et la remet toujours au même employé. Celui-ci lui objecte encore qu'avec un supplément de 5 francs, ajouté en timbres sur la même carte, elle pourra bénéficier de tous les avantages de la loi. Le dit supplément étant destiné à faire remonter l'assurance du 20 janvier 1912 au 3 juillet 1911. Mme Larrieu, toujours confiante, s'exécute. Mais au lieu d'aller prendre les timbres ellemême et de les coller sur sa carte, comme elle a déjà fait pour les 9 francs, elle s'entend avec l'employé de la mairie qui se charge de faire le nécessaire moyennant quoi? Mme Larrieu lui remet les 5 francs séance

tenante et de la main à la main. En mai 1913, Mme Larrieu reçoit le bulletin annuel de sa situation au 31 décembre 1912. Ce bulletin lui porte un capital versé de 5 francs seulement. Tout d'abord elle ne comprend guère; ces mots: « capital aliéné, majoration de l'Etat » ne lui disent pas grand chose, ni les nombres correspondants non plus. Mais survient la plainte A... au commencement de juillet, elle en entend parler et cela lui met la puce à l'oreille: elle s'inquiète, se renseigne et finalement transmet aussi sa plainte au parquet. Depuis elle attend justice.

Nous croyons utile de rappeler après chaque fait exposé, le montant des sommes disparues:

- Flaujac 7 40 Vve Larrieu. 9 » Total.... 25 30

Il paraît que certaines personnes ici trouvent que notre exposé des faits est trop sommaire et que nous négligeons des détails d'une grande importance. Ainsi on aurait voulu que nous parlions des témoignages qui auraient pu être invoqués, du long séjour des cartes timbrées et non oblitérées dans un lieu qui n'était ni la mairie, ni le domicile de M. le Maire, de l'oblitération, du registre des inscriptions, des bourdes servies aux exploités, etc., etc. A notre tour nous demanderons à ces personnes si elles n'ont pas pour écrire afin de combler nos lacunes? Pourquoi n'enverraient-elles pas leurs propres communications, leurs impressions personnelles au journal qui se ferait un plaisir d'insérer? Elles ont encore à côté, d'autres journaux qui, certainement, ne demanderaient pas mieux que de mettre leurs colonnes au service d'une cause aussi juste.

Quant à nous, nous nous sommes tracé un plan que nous exécuterons jusqu'au bout. Nous exposerons d'abord les faits de façon aussi concise que possible, sans commentaire, afin, que le public puisse se faire librement une opinion. Plus tard nous reprendrons l'analyse bien développée, très minutieuse des détails, des circonstances, des incidents d'à-côté même afin que chacun en ait pour son rhume si c'est nécessaire.

Saint-Cyprien

Conseil municipal. - Le Conseil nunicipal s'est réuni dimanche, sous a présidence de M. Mercadier maire. pour la tenue de la quatrième session ordinaire de l'année.

Étaient absents : MM. Boyssou, Mourgues et Salives.

Le Conseil: Désigne M. Salives en qualité de délégué à la Commission ehargée de la revision de la liste électorale et MM. Bley et Mourgues, pour faire partie de la commission chargée de juger les réclamations:

Dresse la liste de présentation comprenant 12 personnes habitant la commune et 8 forains pour la nominaion des répartiteurs en 1914.

Avis favorable est donné à deux demandes de soutiens de famille tendant à obtenir l'allocation journalière, formées par les sieurs Iréné Lafage et Augustin Soubrié, appelés pour des périodes d'exercices en 1914.

Le tarif du fossoyeur communal est fixé comme ilsuit: fossespour grandes personnes, 6 francs; fosses pour enfants, 3 francs.

Il est donné mandatà M. le Maire de faire mettre en état le chemin de Lamasse (partie comprise entre le lavoir et la fontaine) en faisaut creuser aux frais de la commune, le lit du ruisseau, sur la rive droite.

Le conseil renouvelle sa récente protestation contre la réglementation à l'ouverture de débits de boissons, ce qui pour la commune de St-Cyprien, tendrait à la suppression pure et simple de tous les débits si ceux existants cessaient leur commerce.

Puy-l'Evêque

Revision des listes électorales, en exécution de la loi du 29 Juillet 1913. — Article 1er de la loi. — Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Toute demande de changement d'inscription devra être accompagnée d'une demande en radiation de la liste du domicile électoral antérieur pour être transmise au Maire du dit domicile.

Toute fraude dans la délivrance ou la production d'un certificat d'inscription ou de radiation des listes électorales sera punie des peines portées à l'article 12 de la présente loi. (Amende de 100 à 500 francs, emprisonne-

ment d'un mois à un an). En conséquence, les intéressés sont prévenus qu'ils ne seront pas inscrits d'office et qu'ils ne seront portés sur les listes que sur une requête expresse, accompagnée d'une demande en radiation conformément à la loi précitée.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Commission cantonale. - La commission cantonale instituée par la loi du 7 août 1913 pour statuer sur les demandes d'allocations journalières des soldats de la classe 1913, justifiant de leur qualité de soutiens indispensables de famille, s'est réunie lundi 24 courant à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le juge de

Dix-sept demandes ont été examinées par le Conseil, dont six ont été réjetées et onze admises.

Voici les noms des militaires aux familles desquels ont été accordées les allocations prévues et fixées par la loi:

1. Henry Gabriel, de Carayac. 1 fr. 25 2. Cavarroc Casimir, de Carayac.

3. Châlou Paul, de Larnagol. 1 fr. 75 4. Peyre Henri, de Larnagol. 1 fr. 25 5. Laporte J. P., de Montbrun, 1 fr25 7. Malgoire J. B., de St-Jean-de-Laur.

8. Pradines Emilede St-Jean-de-Laur.

9. Marcouly Paul deSt-Pierre-Toirac.

10. Pons Constant, de St-Sulpice. 1 fr. 75. 11. Coldefy Louis, de St-Sulpice.

Marcilhac

Conseii municipal. - Réunion aujourd'hui 30 novembre à 10 heures du matin.

Cours d'adultes. - Des cours d'adultes seront ouverts à l'école des garcons et à l'école des filles, à partir d'aujourd'hui 30 novembre.

Les séances ont lieu à l'école des garçons les mardis et vendredis, de 19 à 21 heures, et à l'école des filles, les jeudis de 9 à 11 heures et les dimanches de 14 à 16 heures.

Les jeunes gens et jeunes filles ont tout intérêt à y assister régulièrement.

Figeac

Société chorale - Notre société chorale «l'Union Fraternelle » remercie la municipalité de la bienveillante attention qu'elle a eu en portant à 300 francs la subvention de 100 francs

qu'elle lui accordait. La population figeacoise est unanime à reconnaître que notre Société chorale, avec les excellents éléments qui la composent et sous l'habile direction de MM. Déleris et Carrière, méritait d'être encouragée.

Ce sont donc de belles soirées en perspective que nous préparera 'Union Fraternelle en même temps que des brillants succès qu'elle ne manquera pas de remporter dans les concours auxquelles elle participera.

Fons

Concession de matériel scolaire. -M. Loubet, sénateur, vient de communiquer à M. le Maire de Fons la lettre suivante:

« Monsieur le Sénateur,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé à la commune de Fons (Lot) une concession de matériel d'enseignement pour les écoles primaires publiques.

«Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout e prix que j'attache à votre recommandation.

« Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considéra-

« Pour le Président du Conseil, Le Ministre de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts, Le Chef de Cabinet,

Signé: Léon BARTHOU. » Que M. Loubet notre dévoué sénateur recoive de la part de tous les amis de l'ecole laïque les meilleurs remerciments.

Mayrinhac-Lentour

Edilité. — Le Conseil municipal de Mayrinhac-Lentour s'est réuni dimanche dernier, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roudayre, maire. Tous les conseillers assis-

taient à la réunion. Voici les affaires à l'ordre du jour qui ont été traitées en séance.

1. Etablissement de la liste de proposition des répartiteurs, pour l'année 1914:

2. Nomination des membres du Conseil chargés de la révision des listes électorales en 1914 : M. Laplaze prendra part à la confection de la liste préparatoire, MM. Bétille et Delprat s'occuperont du jugement des réclamations;

3. Désignation des familles nombreuses qui benéficieront de l'allocation mensuelle concédée par une récente loi;

4. Approbation des plans et devis dressés par M. Cournet, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées au sujet du projet d'adduction de la source de Fontbouillant.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Commission cantonale. - La Commission cantonale, chargée de statuer sur les demandes d'allocations journalières, s'est réunie mardi, 25 novembre, à 10 heures du matin. Les demandes suivantes ont été

Labastide-Murat: Bennet Louis. Caniac: Baldy Jean et Cancé Ma-

Fontanes-Lunegarde: Floyrac Alfred et Meyzen François. Montfaucon: Jarguel Alfred.

Beaumat: Viers Elie. Demande rejetée : Ussel Elie, de Beaumat. Pendant le délai d'un mois, à dater

du jour de la réunion, les décisions sus énoncées peuvent être frappées d'appel tant par l'administration que par les intéressés. Mariage. - Mercredi matin a été

célébré le mariage de notre ami

Broussol Aristide, dit « Polidor », coutelier à Labastide et de Mlle Cassan Eugénie du dit lieu. Nos meilleurs vœux de bonheur accompagnent les jeunes époux dans leur voyage de noces à Bordeaux qui

6. Raffy J. P., de Montbrun. 1 fr. 25 | sera de courte durée, notre ami | La Compagnie des chemins de fer du Midi Broussol devant continuer de suite le commerce de coutellerie, exploité par feu son père.

Un compatriote. — Nous apprenons que M. Valat Jean, docteur-médecin, fils de notre ami M. Valat, armurier à Labastide, vient de s'installer à

Lavardac, arrondissement de Nérac, Nous souhaitons au jeune docteur

une heureuse réussite.

Notre correspondant, nous ayant

prié de le remplacer, nous avons

confié la rédaction de la chronique

locale à un de nos amis politiques

qui signera ses entrefilets « Un démo-

crate». N. D. L. R. Quatre-Routes

Le conseil municipal des Quatre-Routes s'est réuni dimanche dernier en session ordinaire de novembre. MM. Lachenean et Juliot ont étéchoisis comme membres de la commission pour la confection de la statistique agricole annuelle. — Le Conseil a désigné, en outre, M. Sembélie com me délégué du conseil pour la revision de la liste électorale pour 1914 et MM. Routotet Juliot comme membres de la commission de jugement.

Vaillae Foire. — Contrariée par la pluie qui n'a cessé de tomber durant l'après midi, notre foire du 25 novembre quoique renommée comme foire ovi

ne, n'a pas eu une grande importance Le foirail aux moutons était peu approvisionné; cependant quelques lots ont été vendus à des prix rémunérateurs. Peu de gibier, quelques lièvres et

perdreaux vendus à de très bons prix. Rien d'anormal à signaler. Ouverture des cours d'adaltes. -Nous prévenons les adolescents des deux sexes, que des cours d'adultes seront ouverts à partir du 1er décembre jusqu'à la fin février. Comme les années précédentes les séances auront lieu, pour les jeunes gens, les

les jeudis et dimanches de 9 heures à 11 heures. Nous engageons vivement la jeunesse à fréquenter assidument ces

mardis et vendredis de 17 heures à

21 heures et, pour les jeunes filles,

Nous informons nos lecteurs que, comme précédemment le « Journal du Lot » est en vente dans notre commune, le réclamer à M. Pradié notre nouveau dépositaire.



une infirmite grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie? Pourquoi-exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les es-

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux; ils se portent our et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus péni-

En voici du reste une preuve:

Monsieur Glaser, (14 Mai 1913). Je viens vous exprimer toute ma reconnaissance pour la guérison d'une hernie dont j'étais affligé et qui m'avait obligé à cesser tout travail. C'est le 16 janvier que je vins vous trouver et dès l'application de votre appareil je n'ai plus souffert et ai pu me livrer à mon travail sans aucune

J'engage toute personne atteinte de iernie à venir vous trouver et, dans ce but, je vous autorise à publier ma

Montaubric François, à Bouillac Tarn-et-Garonne

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine. Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures

du matin à 4 heures du soir : A Decazeville, le 11 décembre, hôtel de la Poste.

A Gramat, le 12, hôtel de Bordeaux, Doderay. A CAHORS, les 13, 14, hôtel de

A Figeac, le 15, hôtel des Voya-A Rodez, le 16, hôtel Biney-La-

combe

A Vayrac, le 17, hôtel Delmon Germain. La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. Glaser, Boulevard Sé-

Unique pour la Beauté du Visage el les soins de la peau.

bastopol, 38, à Paris.

Les Sports d'hiver dans les Pyrénées

De grandes fêtes de sports d'hiver, comportant des concours et courses de skis, luges, bobsleighs, etc., sont organisées pendant les mois de décembre, janvier, février et mars prochains, dans les Pyrénées, à Luchon-Superbagnères, Laruns-Eaux-Bonnes et Cauterets.

Des pistes sur la neige et sur la glace ont été en particulier, aménagées sur le plateau de Superbagnères, (1.800 mètres d'altitude) qui est relié à Luchon par un chemin de fer élec-trique; un professeur suisse s'y tient, tous les jours à la disposition des amateurs de ski.

En vue de favoriser ces sports, la Compagnie du Midi a organisé sur son réseau des trains spéciaux et à tarifs réduits (aller et retour) pour Luchon-Superbagnères Laruns et Cauterets, où l'on trouve des hôtels de premier ordre avec chauffage cen-

Applications générales de l'Electricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX Lustrerie - Appareillage - Sonneries Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos Motours courant continu, alternatif, monophase et triphase ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Constructeur-Electricien 9, Rue du Lycée, 9 - Cahors Livraison de moteurs dans les 24 heures

Teus mes travaux sont garantis de tout vice de construction Prix defiant toute concurrence Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

ELECTRICITE ET GAZ DU MORD AUGMENTATION DU CAPITAL

Les Souscriptions seront reçues du 25 Novembre au 8 Décembre

MELROSE RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les Dépôt: 26, rue Étienne-Marcel - PARIS -



SAVON DES PRINCES DU CONGO

Magnifique catalogue illustré franco

COLIS-RÉCLAME : 20 rosiers nains 9 fr. fo.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 28 novembre 1913. La lourdeur du marché s'est encore accentuée d'une façon à peuprès générale.

La Rente française notamment, est très faible à 86,47.

Les fonds d'Etats étrangers sont indécis. L'Extérieure espagnole recule à 90,90 et le Turc à 87,65. L'Italien s'inscrit à 98.30 et le Serbe à 82,85. Le Russe 3 0/0 1896 termine à 72,50, le 5 0/0 1906 à 102,75 et le 4 1/2 1909 à 100,30.

Nos établissements de crédit se montrent résistants. La Banque de Paris cote 1730, le Comptoir d'Escompte 1054, le Crédit foncier 864, le Crédit Lyonnais 1703 et la Société Générale 815.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon vaut 1289, le Nord 1709. l'Orléans 1305 et l'Est 920. Le Rio-Tinto s'alourdit à 1805.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay:

1º Des billets simples et aller et retour individuels en 1re, 2e et 3e classes. a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coïmbra, viâ Fuentes

d'Onoro-Villarformoso; b) pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coimbra et Porto-Campanha, viâ Madrid-Valencia d'Alcantara; c) pour Porto-Sao Bento, viâ Barca d'Alba.

2º Des billets aller et retour collectifs en 1re, 2e et 3e classes pour Porto-Campanha, Coïmbra, Lisbonne-Rocio viâ Fuentes d'Onoro-Villarformoso et Porto-Sao Bento, viâ Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours et des billets collectifs de famille, 60 jours. Les prix des billets aller et retour collectifs de famille comportent sur

ceux du tarif général une réduction permet d'effectuer la traversée en de: 30 0/0 lorsque le billet comporte 3 personnes adultes; 35 0/0 lorsque le billet comporte 4 personnes adultes et plus.

3º Des billets aller et retour 1re et 2º classes pour Lisbonne-Rocio et Porto comportant l'emprunt en Portugal du circuit Villarformoso. Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Fregeneda, ou Barca d'Alba, Porto, Lisbonne, Pampilhosa, Fuentes d'Onoro; validité 45 jours, sans faculté de prolongation.

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et Cie de Navigation Mixte.

La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

> Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui

28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train « Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15). Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit:

ALLER. — Départ de Port-Vendres: pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30;

RETOUR. - Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Or-

Enregistrement direct des bagages. La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle Consultations de 9 à 6 heures

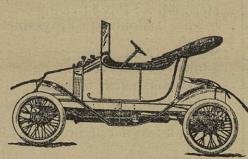
Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

ALIMENT COMPLET POUR **VEAUX & PORCELETS**

GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL
28 ANS DE SUCCES Usine et Bureaux, Place des Charpennes, LYON En vente chez les Dépositaires, Vété-rinaires, Pharmaciens, Grainetiers, Epiciers, Quincailliers. etc.

CHAUFFEURS



Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur isinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

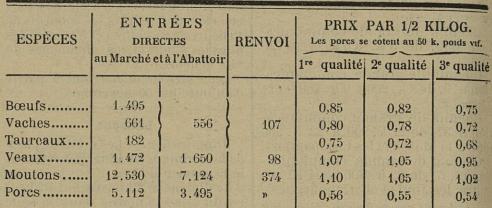
l'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 27 Novembre 1913



OBSERVATIONS. - Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantai ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. - PRIX MODÉRÉS

(1913-14)SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse par Cahors									
	739	3	1123	121	23	35	1125		
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS		
	1'*, 2*, 3* clas.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	1r, 2°, 3° clas.		1°°, 2°, 3° clas.	STREET, STREET	1°, 2°, 3° classes		
PARIS (Orsay) dép.	-	8 20 8 30	_	19 » 19 10	$\begin{vmatrix} 20 & 27 \\ 20 & 37 \end{vmatrix}$	22 51 23 4			
PARIS (Aust.) dép.		14 2		0 47	2 28	8 34	以下工程		
LIMOGES arrivee départ.	3 16	14 12	100	0 53	2 36	9 10			
BRIVE (arrivée	6 18	15 41		2 20	4 5	12 5			
(depart.)	6 45 7 21	15 48	15 58 16 33	2 35	4 14	13 12 13 47	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		
Gignac-Cressensac.	7 40		16 52	STATE OF THE PARTY	4 49	13 47	20 3		
SOUILLAC arr. dép .	7 45	_	16 54		4 52	14 10	20 43		
CAZOULÈS	7 53	_	17 2	-	-	14 18	20 52		
Lamothe-Fénelon.	8 9	-	17 18			14 34	21 9		
Nozac	8 19 8 31		17 28 17 40		5 17	14 44 14 56	$\begin{array}{ccc} 21 & 20 \\ 21 & 33 \end{array}$		
Saint-Clair	8 40		17 49	AND PORCE	-	15 5	21 43		
Dégagnac	8 51	-	18 »	_	-	15 16	21 55		
Thédirac-Peyrilles.	9 2	-	18 11	-	-	15 27	22 7		
Saint-Denis-Catus: Espère	9 13 9 22	-	18 23 18 33		-	15 38 15 47	$\begin{array}{ccc} 22 & 19 \\ 22 & 30 \end{array}$		
1 annivoc	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41		
CAHORS départ	9 41	17. 23	18 58	4 9	5 58	16 7	17 »		
Sept-Ponts	9 51		19 8	_	-	16 18	7 12		
Cieurac	10 5 10 12		19 22 19 29	TO THE	To the second	16 34 16 42	E 7 29 7 38		
Lalbenque Caussade	10 12	18 »	20 2	State Line	6 35	16 42 17 17	7 38 8 19		
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58		
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36		
Paris à St-D	enis-pr	ès-Mar	tel et A	urillac		Le B	uisson à S		

♦ USINE DE CAHORS →

42 . 16 440-4128 1132 (*) 4 122 700 1136 RAPIDE EXPRESS OMNIBUS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE OMNIBUS OMNIBUS Caussade....... — 13 49 17 37 16 37 Lalbenque...... — 17 59 17 16 Cieurac 19 59 21 20 42 21 57 21 25 8 38 12 21 54 22 35 5 50 22 40 19 17 98 1 6 20 6 36 45 St-Denis-Catus ... 31 Thédirac-Peyril... 19 45 Dégagnac Saint-Clair 19 54 6 45 20 3 6 54 GOURDON 19 24 11 23 22 Nozac..... Lamothe-Fénel... 7 20 -7 30 CAZOULĖS..... SOUILLAC.. (a. 15 47 19 45 15 48 19 47 7 52 23 43 20 57 4 23 46 8 36 0 28 8 47 9 25 PARIS.. (O.) arr. 23 54 | 4 46 Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2° et 3° classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(') Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Toulouse à Paris par Cahors

la)	PARIS(Orsay) départ.	20	27))	22	51))	10 »
2000	St-Denis-près-Martel.	5	46	9 34	13	52))	20 5
COMPA	Vayrac	5	54	10 3	14	3))	20 14
10000	Bétaille (arrêt)	5	58))	14	7))	20 18
SERVE	Puybrun	6	6	10 35	14	16))	20 26
Section	Bretenoux - Biars	6	18	10 48	14	29))	20 39
ETHE	Port-de-Gagnac	6	25))	14	36))	20 46
27,012	Laval-de-Cère	6	34))	14	44))	20 56
TECH.	Lamativie	6	55))	15	6))	21 20
STORY.	Siran (arrêt)	7	11))	15	22))	21 36
NAME OF THE OWNER,	La Roquebrou	7	26))	15	38))	21 51
SURFEE STATES	AURILLAC. arrivée.	8	5))	16	16))	22 33
SCHEEN	Aurillac à St-	De	nis-	près-I	Iar	tel	et Par	is
- 89								
SPORES.		4		"	9	11	14 54	»
TOTAL DESIGNATION	AURILLAC départ. La Roquebrou		32			11 54		
PHONE STATE STATE SECTION	AURILLAC départ. La Roquebrou Siran (arrêt)	4	32 12	- »	9	11 54	14 54)
TOTAL STREET,	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie	4 5	32 12 25	» » »	9 9	11 54 7	14 54 15 37 15 50))
SCHOOL STREET,	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère	4 5 5	32 12 25	» » »	9 9 10	11 54 7	14 54 15 37 15 50 16 11))))))
CONTRACTOR AND STREET STREET STREET STREET	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac	4 5 5 5 5	32 12 25 44 2	» » »	9 9 10 10	11 54 7 28	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29))))))
The state of the s	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars	4 5 5 5 6	32 12 25 44 2 10))))	9 9 10 10 10	11 54 7 28 46	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29))))))))
A STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars Puybrun.	4 5 5 5 6 6	32 12 25 44 2 10 19 27))))) 7 52 8 2	9 9 10 10 10 10	11 54 7 28 46 54	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29 16 37))))))))
STATE OF THE PARTY	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars Puybrun Bétaille (arrêt)	4 5 5 5 6 6 6	32 12 25 44 2 10 19 27 33	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	9 10 10 10 10 10 11 11 11	11 54 7 28 46 54 6 15 21	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29 16 37 16 51 16 59 17 5))))))))
	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars Puybrun Bétaille (arrêt)	4 5 5 5 6 6 6 6	32 12 25 44 2 10 19 27 33	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	9 9 10 10 10 10 11 11 11 11	11 54 7 28 46 54 6 15 21 29	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29 16 37 16 51 16 59 17 5 17 12))))))))))
STATE OF THE PROPERTY OF THE P	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars Puybrun Bétaille (arrêt) Vayrac St-Denis-près-Martel.	4 5 5 6 6 6 6 6 6 6	32 12 25 44 2 10 19 27 33	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	9 9 10 10 10 10 11 11 11 11 11	11 54 7 28 46 54 6 15 21	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29 16 37 16 51 16 59 17 5))))))))))))
	AURILLAC. départ. La Roquebrou Siran (arrêt) Lamativie Laval-de-Cère Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars Puybrun Bétaille (arrêt)	4 5 5 6 6 6 6 6 6 6	32 12 25 44 2 10 19 27 33 39	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	9 9 10 10 10 10 11 11 11 11	11 54 7 28 46 54 6 15 21 29	14 54 15 37 15 50 16 11 16 29 16 37 16 51 16 59 17 5 17 12))))))))))))

De Sarlat à Gourdon

 SARLAT
 9
 12
 13
 29
 20
 43

 Carsac
 9
 23
 13
 44
 20
 54

 Grolejac
 9
 31
 13
 56
 21
 2

 St-Cirq-Madelon
 9 36 14 3 21 7 Grolejac
 7 56 11 23 18 1

 Payrignac (arr.)
 9 43 — 21 13 Carsac
 8 6 11 37 18 11

 GOURDON
 9 52 14 19 21 21 SARLAT
 8 17 11 51 18 21

PARIS (Orsay) départ. 20 27 |

t-Denis-près-Martel 6 38 | 10 58 | 15 32 | 19 42 Le Buisson. dép. | » 6 50 7 33 11 58 16 40 20 54 Sarlat..... 7 31 12 38 17 20 21 37 Cazoulès..... Le Pigeon | 8 10 | 10 48 | 13 4 | 18 17 Baladou . Arrêt. | 8 14 | » | 13 8 | 18 21 Martel...... 8 21 | 11 23 | 13 16 | 18 29 St-Denis-p.-M.ar. 8 31 | 11 40 | 13 26 | 18 40 St-Denis-près-Martel au Buisson » | 12 14 | 20 1 St-Denis-p.-M. d. | » | 6 54 | 7 8 Martel.... Baladou . Arrêt. 7 14 12 34 20 23 Le Pigeon 7 19)) 12 39 20 28 Souillac..... 5 52

12 28 20 17 13 10 20 58 13 21 21 7 Cazoulès...... 6 » 8 10 Sarlat...... 6 40 9 17 4 55 14 22 21 51 Nota. - Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h, 5 soir et Le Buisson ar. » 10 9 5 51 15 21 De Gourdon à Sarlat GOURDON...... 7 36 | 10 58 | 17 42

Payrignac (arr.). 7 44 — 17 50 St-Cirq-Madelon 7 51 11 13 17 57 Grolejac 7 56 11 23 18 1 Carsac 8 6 11 37 18 11

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris FIGEAC 10 25 13 30 16 31 21 31 Rocamadour | 11 24 | 14 32 | 17 31 | 22 37

BRIVE..... ar. 12 33 15 38 18 33 23 47 6 18 9 59 PARIS (Orsay) ar. 22 55 23 54 4 46 8 43 19 14 » (1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat. Paris à Brive, Capdenac et Touleuse EXPRESS EXPRESS PARIS (Orsay) d. | -Brive..... dép. 7 55 19 7 18 42 4 22 Turenne.... 8 21 | 19 32 | 19 6 | Quatre-Routes.... 8 32 19 43 19 14 St-Denis-p.- (arr. 8 40 19 51 19 21 Martel (dép. 8 45 » 19 25 Montvalent. 8 59 Rocamadour 9 18 19 53

20 4

20 53

21 4

21 13 6 26

6 19 17 23 15

Gramat 9 32

FIGEAC | 10 24

CAPDENAC | ar. 10 35 | d.. 10 58

TOULOUSE 15 53

De Cahors à Libos CAHORS. — dép. . . . | 6 3

6 17 6 21 Mercuès Douelle (Arret)..... Parnac Luzech 8 19 13 11 8 46 13 22 Castelfranc..... Prayssac (Arret).... 6 46 6 49 Puy-l'Evèque..... 6 58 Duravel. Soturac-Touzac LIBOS.... PARIS (Orsay)..... 22 55

De Libos à Cahors

MIXTE	19	50	22	51	10))
12 20	7	48	15			9
12 41	7	56	15	T-100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	AND THE PERSON	15
12 57	8	6	ALL STORY	- SERVICE -		25
	8	13				32
13 35	8	22	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR			39
))	8		1000000	March Committee		46
14 6	8	THE PARTY OF			The second second	51
	200			White the same of		1
	100000000000000000000000000000000000000				ALC: UNKNOWN	q
"	300000	200	1000	THE RESERVE	THE RESERVE	14
14 55		THE REAL PROPERTY.	The second		The state of the s	19
15 13	-	The Tole	-	1000		31
	12 20 12 41 12 57 13 8 13 35 "	12 20 7 12 41 7 12 57 8 13 8 8 13 35 8 " 8 14 6 8 14 23 8 14 23 8 14 38 8 " 9 14 55 9	12 20 7 48 12 41 7 56 12 57 8 6 13 8 8 13 13 35 8 22 " 8 29 14 6 8 37 14 23 8 49 14 38 8 57 " 9 2 14 55 9 7	12 20 7 48 15 12 41 7 56 15 12 57 8 6 15 13 8 8 13 15 13 35 8 22 15 " 8 29 15 14 6 8 37 16 14 23 8 49 16 14 38 8 57 16 " 9 2 16 14 55 9 7 16	12 20 7 48 15 18 12 41 7 56 15 26 12 57 8 6 15 36 13 8 8 13 15 43 13 35 8 22 15 50 " 8 29 15 57 14 6 8 37 16 2 14 23 8 49 16 12 14 38 8 57 16 20 " 9 2 16 25 14 55 9 7 16 30	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép	7	11	13	31	18	29	
Cabessut	7	20	13	40	18	40	ಲ್ಯಿಸ್ತಡ /
Arcambal	7	31	13	51	18	49	rea ru 4 l 10
Vers	.7	40	14))	18	57	Fig
Saint-Géry	7	49	14	8	19	7	ours ode
Conduche	8	2	14	21	19	18	-Rainch is
Saint-Cirq-la-Popie	8	9	14	28	19	24	de Co
St-Martin-Labouval	8	26	14	37	19	31	for the second
Calvignac	8	34	14	45	19	37	de nel nel ive
Cajarc	8	48	15	1	19	50	rall control
Montbrun	8	59	15	12	19	59	on lef
Toirac:	.9	9	15	22	20	7	si ini
Lamadeleine	9	22	15	36	20	18	h po H
CAPDENAC. — Ar	9	34	15	48	20	29	643 Het
PARIS (Orsay)	22	55	4	46	8	43	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	20	27	100 -	22 51
CAPDENAC. — dép.	7	23	10 44	17 31
Lamadeleine	7	34	10 55	17 43
Toirac	7	44	11 5	17 55
Montbrun	7	52	11 13	18 4
Cajarc	8	4	11 22	18 16
Calvignac	8	14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval	8	23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.	8	30	11 45	18 - 46
Conduché	8	36		18 53
Saint Conv			11 51	19 10
Saint-Géry	8	48	12, 2	24 (5%
Vers	. 8	53	12 7	10
Arcambal	9	1	12 15	19 25
Cabessut	9	10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar	9	18	12 32	19 44
THE RESERVE OF THE PARTY OF THE				